

Fiches action 2018



Pilote (organisation, et nom)	A définir lors de la réunion de ré-activation de mars 2018
Éléments de constats et contexte motivant la mise en œuvre du projet	<p>L'axe 3 « Filières et entreprises » vise à développer une approche sectorielle dans le cadre du PRITH en direction des acteurs du monde économique. Il permet de travailler avec les entreprises, les OPCA, les fédérations professionnelles sur les différents enjeux de la gestion des ressources humaines des TH et de coordonner l'intervention des partenaires autour d'objectifs ciblés sur le recrutement, la formation, le maintien en emploi et/ou l'information des employeurs. Les actions filières font donc converger vers l'entreprise les quatre axes du PRITH.</p> <p>Une approche par filière à enjeu a été développée dans le cadre du PRITH, donnant lieux à la mise en œuvre de plans d'actions spécifiques : Métallurgie (2014-2015), Transport (2014-2016), Industrie Agroalimentaire (2014-en cours), Numérique (2015- en cours).</p> <p>Aussi, dans la continuité des travaux engagés au cours des années précédentes, le PRITH confirme le soutien de l'intervention à la filière Industrie Agroalimentaire. Les acteurs du groupe de travail « IAA » ont acquis une meilleure connaissance mutuelle et identifient des actions à poursuivre dans le cadre du PRITH en 2018 afin de renforcer ses collaborations récentes entre IAA/Handicap et de favoriser une approche territoriale.</p>
Objectifs stratégiques	<p>L'approche filière vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Disposer d'une approche transversale, sur l'ensemble des questions d'emploi des TH, adaptée à un secteur d'activité. ⇒ Réunir les acteurs du handicap et d'une filière donnée pour assurer une plus grande fluidité dans l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Il s'agit d'articuler et de mobiliser les différents dispositifs (ADEC, COT, GPECT,...) pour agir sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein d'une filière à enjeux.
Objectifs opérationnels quantitatifs et qualitatifs	<p>Trois objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser le lien et les habitudes de travail en commun entre les acteurs du handicap et les acteurs économiques des filières à enjeux ⇒ Développer des pratiques d'informations régulières et récurrentes (réunions, supports de communication, ...) à destination des acteurs économiques, des partenaires des filières et des TH ⇒ Conduire des démarches expérimentales visant à favoriser l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi des TH au sein des filières et en favoriser l'essaimage
Public(s) bénéficiaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'approche filière concerne tous les travailleurs en situation de handicap : demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, jeunes NEET ou « sans solution »
Modalités de mise en œuvre (méthodologie/ actions)	<p>L'approche filière est avant tout une action ayant pour objectif de favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs d'une filière, de l'emploi et du handicap, concernés par l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.</p>

	<p>Afin de répondre à cet objectif, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réunir régulièrement les acteurs dans le cadre des groupes de travail pour permettre un échange d'informations, un bilan des avancées des actions, l'identification de nouvelles actions à conduire selon les opportunités qui se présentent ⇒ Conduire une démarche projet dans l'intervalle entre les réunions afin d'assurer un suivi des plans d'actions et de maintenir les participants dans la dynamique de mise en œuvre <p>Un groupe de travail est constitué pour structurer l'action partenariale et accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions :</p> <p>a. Relance du plan d'actions régional</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser un état des lieux/bilan des avancées dans la mise en œuvre du plan d'actions en 2017 et mise en perspective de la convention nationale OPCALIM/Agefiph ⇒ Analyser les données complémentaires sur le secteur de l'IAA (sollicitation de Atout Métiers / Carif Oref + données OPCALIM dans le cadre de la convention nationale OPCALIM/Agefiph) pour une meilleure appréhension des enjeux du secteur ⇒ Renforcer l'information mutuelle entre les acteurs du handicap et les acteurs de l'Industrie Agro-alimentaire ⇒ Prendre appui sur les dispositifs d'appui-conseil au TPE/PME de la DIRECCTE Occitanie, de l'Agefiph ainsi que sur l'offre de service TPE/PME d'OPCALIM pour accompagner les petites entreprises de l'IAA sur la question de l'emploi des TH <p>b. Développement des plans d'actions territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif du plan d'actions mis en place avec la plateforme EFC de Gimont ⇒ Identifier les potentielles dynamiques territoriales pouvant porter et animer un plan d'actions sur le modèle de la PEFC de Gimont (Ex : PEFC du Couserans)
Partenaires mobilisés	GT IAA : OPCALIM, IFRIA, Coop de France, ARIA, APECITA, Direccte, Agefiph, Conseil Régional, CHEOPS, Pôle emploi
Critères et indicateurs de suivi (<i>in itinere</i>)	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> : (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Nombre de GT réunis et taux de participation à chaque GT □ Nombre de réalisations effectives dans le cadre des plans d'actions (bilan au fil de l'eau)
Moyens prévisionnels déployés	<p>⇒ <i>Jours AMO mobilisés et responsabilités/tâches confiées à l'AMO</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Au moins 2 réunions du GT IAA (préparation, animation, compte rendu, suivi) : 3 jours (1,5 jour par réunion)</i> ○ <i>Rôle à préciser selon les actions déployées dans le cadre des plans d'action (ex : dans le cas du déploiement de plan d'actions territoriaux pour l'IAA)</i>
Calendrier de mise en œuvre	Mars - Décembre 2018